

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : Moteurs BAUDOUIN S.A
Nom du dirigeant : Fabrizio MOZZI
Adresse site : Technoparc du BREGADAN, Cassis
Code Postal : 13260
Adresse du siège : 4 Rue JOLIOT CURIE, Carnoux en Provence 13470
Numéro de téléphone : 04.88.68.85.19
Numéro SIRET : 50998573500026
Numéro SIRET du siège : 50998573500026
Code NAF : 28.11Z
Nombre de salariés : 186-200
Locataire : OUI
Propriétaire : Mairie de CASSIS
Numéro contrat eau distribution publique : 1035611/1035612
Consommation annuelle : 4150 m³
ICPE : OUI/~~NON~~
Si OUI, rubrique(s) ICPE :

- Soumis à enregistrement : N°2560, 2921
- Soumis à déclaration : N°2565.2b, N°2563.3, N°2940
- Soumis à autorisation : N°2931

2. Prescriptions techniques particulières :

Diagnostic du 14/11/2023 et 29/07/2024 en présence S.E.M

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
Eau de rinçage d'autolaveuse ; banc d'essai et cabine de peinture	Séparateur à hydrocarbures	Au moins une fois par an et aussi souvent que nécessaire	Annuellement : pH ; T° ; DBO5 ; DCO ; MES ; ETM (Cu ; Zn ; Pb ; Ni ; Cr ; Cd ; Hg) ; Au moins une fois et lorsque demandé : N ; P ; Solvants (Toluene, Xylene, Benzene, Ethylbenzene) ; Phénols	Hydrocarbures, solvants, peintures, boues	☐ Aucune ☐ Déchèterie ☐ DIB* ☒ DIS**

*DIB (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

**DIS (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Traçabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.